

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

NUMÉRO DU DÉPARTEMENT : 10 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

PERPLEXITÉS

On sait que le projet portant abrogation de la loi Falloux, déposé par M. Chaumié, soulève dans les groupes avancés de la Chambre et du Sénat de vives critiques.

Ce projet ne donnerait pas satisfaction aux éléments avancés, et ne serait qu'une insuffisante réforme en faveur de l'enseignement strictement laïque.

Les délégués des groupes de gauche avaient alors provoqué une réunion plénière de tous les élus du Bloc pour se concerter sur l'attitude qu'ils devaient observer au cours de la discussion.

L'Union républicaine du Sénat a refusé de prendre part à cette délibération : « Ce serait, dit-elle dans les motifs de son refus, accentuer une méthode dangereuse qui tend à placer le Gouvernement non dans les ministères mais dans les groupes ; ceux-ci délibèrent, et le Gouvernement suit.

« C'est la ruine de toute autorité gouvernementale et une véritable anarchie politique puisqu'elle place la direction là où il n'y a pas de responsabilités. »

Cette décision a surpris et a laissé perplexes les membres de ces groupes de gauche qui n'ont jamais eu qu'une intention, s'entendre pour faire aboutir une réforme républicaine.

Et cette perplexité est très légitime ; dans la *Dépêche* de ce matin, M. Henri Brisson le leader du parti radical l'a signalé d'une façon fort spirituelle.

Voilà donc une querelle suscitée entre les membres du bloc parce qu'il a plu à l'Union Républicaine de poser la question suivante :

Est-ce la majorité qui doit se mettre d'accord avec le gouvernement ? Ou est-ce le gouvernement qui doit se mettre d'accord avec la majorité ?

L'Union républicaine répond affirmativement sur la deuxième partie de la question alors que les groupes de gauche de la Chambre et du Sénat n'ont jamais manifesté l'intention de se substituer au gouvernement, mais simplement d'étudier les divers amendements qui pourraient être présentés au cours de la discussion du projet de loi.

M. Henri Brisson raille ceux qui ont créé cette querelle, et avec sa grande logique habituelle, il répond :

Je m'aperçois que tout cela ne fait pas avancer d'une ligne la question du jour :

Est-ce la majorité qui se mettra d'accord avec le gouvernement ?

Ou :

Est-ce le gouvernement qui doit se mettre d'accord avec la majorité ?

Au fond, je n'y vois guère d'autre réponse que celle de Scarmentado. Essayons de nous en souvenir. Je viens de déménager ; mon

Voltaire (édition de Beaumarchais, avec les gravures de Moreau le jeune, s. v. p., reliure en veau) est encore au fond d'une caisse, et je vais le citer de mémoire, peut-être inexac-

tement, je lui en fais toutes mes excuses.

« Lorsque nous arrivâmes aux portes d'Is-
pahan, dit Scarmentado dans ses *Voyages*, les habitants de cette belle ville, renommée pour l'aménité de ses mœurs, s'entr'égorgèrent au nom des deux sectes religieuses du Mouton blanc et du Mouton noir. Avant de me laisser franchir les portes, un gardien me demanda :

« Etes-vous pour le mouton noir ou pour le

mouton blanc ? » « Ça m'est égal, répondis-je, pourvu qu'il soit tendre. »

Et moi :

A la fameuse question, un peu trop protocolaire pour une démocratie : Est-ce la majorité qui... ou le gouvernement qui..., permettez-moi de répondre :

« Ça m'est égal, pourvu qu'ils s'entendent, que M. Combes reste, qu'il persévère et qu'il nous débarrasse et des jésuites et de l'esprit qui poussait les hommes à s'entr'égorgier au nom du Mouton blanc ou du Mouton noir ?

C'est là le seul langage qu'il convienne de tenir à la veille de la discussion du projet de loi contre la loi Falloux, et c'est ce seul langage qu'approuveront tous les républicains qui préfèrent aux questions quasi-protocolaires celles qui ont pour but la réalisation des réformes démocratiques.

L. BONNET.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 3 novembre

PRÉSIDENCE DE M. LÉON BOURGEOIS

L'élection de M. Videau, député de la Gironde est validée.

M. le président fait l'éloge funèbre de M. Denis, député de Saintes.

La Chambre passe à la discussion du projet sur les bureaux de placement. M. Coutant rappelle les incidents violents qui se sont passés jeudi dernier à la Bourse du Travail, à propos des bureaux de placement dont on réclamait la suppression.

Cette suppression s'impose, dit M. Coutant qui fait un tableau excessivement défavorable à ces bureaux qui seraient de véritables officines d'exploitation.

M. Berry parle dans le même sens et affirme que les placeurs prennent tous les ans au moins 7 millions aux ouvriers parisiens. Il réclame la gratuité du placement, gratuité qui fut proclamée par la Révolution.

M. Chambon, rapporteur de la commission, veut bien la suppression des bureaux de placement, mais il voudrait que les placeurs aient droit à une indemnité.

M. Coutant proteste et est approuvé par M. Lasies qui s'attire une vive riposte de la part de M. Jaurès.

M. Thierry combat le projet de la commission du travail. M. Trouillot, ministre du commerce, soutient le projet de la commission.

Le passage aux articles est ensuite décidé.

M. Coutant défend son contre-projet qui tend à la suppression immédiate et sans indemnité des bureaux payants.

M. Berry se prononce pour le projet de la commission.

Le projet Coutant est repoussé par 467 voix contre 102.

Le premier article portant qu'aucun bureau de placement ne sera à l'avenir autorisé, est adopté.

Séance du 4 novembre 1903

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE, VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion du budget de l'Intérieur.

M. Dejeante demande la laïcisation de tous les services dépendant du ministère de l'Intérieur.

M. Combes promet que cette laïcisation se fera.

M. Thivrier demande la suppression des fonds secrets.

M. Ferrette dépose une demande identique.

M. Combes soutient au contraire ce chapitre du budget.

Les fonds réservés à ce service sont une nécessité de gouvernement : ils sont destinés à l'entretien d'un service indispensable.

La suppression des fonds secrets est repoussée par 314 voix contre 225.

Un amendement présenté par M. Arnol tendant à réduire ce chapitre de 10,000 francs est repoussé.

La Chambre passe à la discussion du budget des cultes.

M. l'abbé Gayraud parle dans la discussion générale.

Il se plaint de l'attitude du gouvernement vis-à-vis du Pape et surtout des curés et évêques dont on a supprimé le traitement.

M. Gayraud dit que le clergé ne saurait être considéré comme un corps de fonctionnaires qui doivent obéissance au gouvernement.

M. Allard défend un amendement tendant à la suppression du budget des cultes.

M. Deville soutient cet amendement. Mais par 312 voix contre 205, l'amendement de M. Allard est repoussé.

Les premiers chapitres du budget de la justice sont ensuite votés.

Et la séance est levée.

Chez nos voisins

Celle-ci est bonne.

Un de nos amis va dernièrement en Angleterre. Pendant son séjour, il est invité à un dîner et, à table, il se trouve à côté d'un Anglais fort riche avec lequel il cause. On parle d'abord de choses diverses, puis la conversation vient à tomber sur la situation actuelle en Angleterre. Et voilà l'Anglais qui part :

« Rien ne va plus ici, les affaires ne marchent pas, le découragement s'est emparé de tout le monde ; nous conservons encore un peu de la vitesse acquise, rien de plus. Que voulez-vous que devienne ce pays accablé d'impôts comme il l'est maintenant ?... »

Et notre ami pense : « Tiens ! on se croirait en France ! On en dit autant chez nous. »

Mais l'Anglais continue : Vous n'imaginez pas à quel point nous sommes taxés. Ainsi moi qui vous parle, voici ce que je paie par livre sterling. » Et ici arrive une longue énumération d'impôts dont chacun vient rogner la livre sterling qui diminue à vue d'œil.

Aussi, reprend l'Anglais, mon parti a été pris il y a quelque temps déjà. J'ai vendu mes Consolidés, ainsi que mes autres valeurs anglaises, et j'ai fait passer tout mon argent à l'étranger. »

« Bien ! pense encore notre ami, c'est de plus en plus comme chez nous, où l'on conseille aux capitaux d'émigrer et de s'employer au dehors. »

Cependant une curiosité lui vient. Il hasarde cette question :

« Et dans quel pays avez-vous envoyé votre argent ? »

Alors l'Anglais : En France, naturellement. Votre 30/0 est au-dessous du pair ; j'en ai acheté avec d'autres valeurs cotées à Paris, et j'échappe ainsi à l'odieuse *income-tax*. »

N'est-ce pas que c'est amusant ? Et l'on songe à ces français qui font blanchir leur linge à Londres, pendant que les Anglais donnent le leur aux blanchisseuses françaises qui sont établies là-bas.

Décidément, nul n'est prophète en son pays, et cela est vrai pour les fonds d'Etat comme pour les blanchisseuses.

INFORMATIONS

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis mardi à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le président du Conseil a soumis à la signature du Président de la République un décret aux termes duquel M. Jonnard est maintenu, à titre de mission temporaire, dans ses fonctions de gouverneur de l'Algérie.

M. Combes a fait ensuite connaître que le préfet du Nord n'avait pu réussir à faire accepter l'arbitrage proposé en vue de mettre fin à la grève d'Armentières et d'Houplines.

Le ministre des colonies a entretenu le conseil de la construction du chemin de fer la Côte-d'Ivoire dont les 80 premiers kilomètres seront construits par la colonie.

Le conseil a ensuite procédé à l'expédition des affaires courantes.

Interpellation Jaurès

ET DÉCLARATION DE M. COMBES

On a vu que la Chambre avait fixé à vendredi la discussion de l'interpellation de M. Jaurès sur la grève d'Armentières.

Les journaux croient savoir que c'est au cours de cette discussion que le président du conseil prononcera un discours politique dans lequel il exposera les raisons qui ne lui permettraient pas de conserver le pouvoir si l'axe de sa majorité venait à se déplacer, comme le fait s'est produit vendredi dernier.

La loi Falloux et l'Union républicaine

L'union républicaine du Sénat s'est réunie, à deux heures, sous la présidence de M. Lourties. La réunion était nombreuse et comprenait notamment MM. Waldeck-Rousseau, Magnin, Antonin Dubost, Jean Dupuy, Barbey, Poirrier, Guérin, Gomot, etc.

L'ordre du jour portait : « Abrogation de la loi Falloux. »

Le président, M. Lourties, a exposé brièvement la question.

Après une courte délibération, le groupe a voté l'ordre du jour suivant dont le texte nous est communiqué :

« L'Union républicaine, résolue à voter le projet du gouvernement, estime qu'il n'y a pas lieu de se rendre à l'invitation qui lui a été adressée par les bureaux des groupes de la Chambre des députés. »

Comme éclaircissement à ce texte, nous pouvons ajouter que le projet du gouvernement visé par l'ordre du jour est le projet qui avait été déposé par M. Chaumié, ministre de l'instruction publique.

Les Délégués du Sénat chez M. Combes

MM. Leydet, Bonnefoy-Sibour, Delpech, Millières-Lacroix, Piélebidou, délégués du groupe de la gauche démocratique du Sénat, se sont rendus hier à neuf heures, au ministère de l'intérieur, où ils ont été reçus par le président du conseil.

L'entretien, qui s'est prolongé jusqu'à dix heures et demie, a porté sur la discussion qui doit s'engager aujourd'hui devant le Sénat et relative à l'abrogation de la loi Falloux.

Le président du conseil, tout en exprimant le regret que l'Union républicaine du Sénat n'ait pas cru devoir prendre part à une conférence préalable de tous les groupes républicains des deux assemblées, a déclaré qu'il soutiendrait devant le Sénat le projet déposé par M. Chaumié, ministre de l'instruction publique.

Les délégués, après avoir manifesté de leur côté leurs préférences pour les propositions de la commission, ont renouvelé le désir de voir les diverses fractions du parti républicain s'entendre sur un texte transactionnel que pourrait accepter le gouvernement.

Bien qu'aucune décision n'ait été prise, il paraît résulter des observations échangées que les pourparlers continueront entre les

groupes pendant que durera la discussion générale, c'est-à-dire vraisemblablement jusqu'à la fin de la semaine. Si l'accord ne se produit pas d'ici à la clôture de la discussion, le Sénat votera l'article premier portant l'abrogation de la loi Falloux.

A ce moment, divers contre-projets étant présentés, une motion d'ajournement sera déposée, motion qui aura de grandes chances à être adoptée. Peut-être même, la commission réclamera-t-elle elle-même le renvoi et, dans ce cas, le renvoi serait de droit.

Les délégués des groupes de gauche

Les délégués de gauche se sont réunis pour examiner la situation politique actuelle et prendre quelques décisions ; ils ont décidé de voter le rapport de M. Chambon, tendant à la suppression des bureaux de placement avec indemnités. Pour marquer leur confiance au gouvernement, il ont en outre décidé de voter les fonds secrets du ministère de l'intérieur. Enfin, les délégués ont reconnu la nécessité de se réunir chaque fois qu'un vote politique devra être émis devant la Chambre afin d'éviter la surprise qui s'est produite par exemple lors du vote sur les troubles de la Bourse du travail.

Mme Loubet en Italie

On assure que la question de savoir si Mme Loubet accompagnerait le Président de la République dans son voyage à Rome a été laissée par le roi d'Italie à la décision du protocole français. Dès que cette décision sera connue, le Quirinal fera parvenir à l'Elysée l'invitation officielle.

Les frères à Barbette

Ils sont légion les Ignorantins dont on a si peu parlé lors de l'application de la loi sur les congrégations.

En 1789, les frères étaient au nombre de 1.000 et possédaient 121 maisons.

En 1824, ils sont au nombre de 1.800 et possèdent 197 maisons.

En 1854, ils sont au nombre de 7.000, possèdent 1.353 écoles, contenant 275.000 élèves. (Ajoutons qu'à cette époque ils ont des maisons à l'étranger et dans les colonies.)

En 1900, d'après le *Rapport du Jury international* de l'Exposition :

Les frères sont au nombre de 20.000, dont 5 000 en formation.

Les établissements sont au nombre de 2.015, savoir : 1 500 écoles élémentaires ou supérieures, en France, et 515 à l'étranger et dans les colonies ; — 32 pensionnats en France et 15 à l'étranger, orientés du côté de l'industrie, de l'agriculture et du commerce ; — 45 écoles normales, dont 25 en France, plus six écoles spéciales à l'étranger ; — 11 écoles agricoles en France et 2 à l'étranger ; — 70 écoles commerciales en France, et 12 à l'étranger ; — 42 écoles d'enseignement technique et professionnel en France et 2 à l'étranger.

L'ensemble donne donc un total de 350 000 élèves, dont 235.000 en France.

A ces établissements il faut ajouter les patronages, au nombre de 350, réunissant 33.000 jeunes gens ; — les mutualités et associations d'anciens élèves qui comptent 21.000 membres ; — les maisons de famille et hôtels garnis qui contiennent 3 000 jeunes gens.

Ces chiffres dénotent assez l'étendue du mal. On sait que légalement les frères à barbette sont autorisés en bonne et due forme et même, ce qui est pis, rattachés à l'Université laïque.

Mais, fort heureusement, un tel état de choses ne subsistera plus longtemps.

Un bon « truc »

Un lecteur fait une observation très juste à l'un de nos confrères.

Rappelant l'autre jour, répond notre confrère que Victor-Emmanuel avait profité d'une demi-heure de liberté que lui avait laissé le protocole pour aller à la messe, j'avais dit : « il n'est donc pas excommunié ? » Mon lecteur me répond : « Le roi d'Italie est excommunié, le roi de Sardaigne ne l'est pas. » Et il ajoute :

« Ce que le roi d'Italie n'a pas le droit de faire, le roi de Sardaigne y est autorisé ; quand Victor-Emmanuel III va à la messe, il y va en qualité de roi de Sardaigne, et le roi d'Italie n'entre pas à l'église. La petite église du Saint Suaire, réservée à Rome aux dévotions de la famille de Sardaigne et de Savoie, est une paroisse sarde, desservie par un chapelain sarde.

« Voilà, Monsieur, comment on peut concilier l'excommunication même majeure, avec l'autorisation de remplir ses droits de chrétien. »

Tout cela est très exact. Je n'ignorais pas ces subtilités, mais j'avoue que je les avais oubliées, car il y a longtemps qu'il n'y a plus de roi de Sardaigne autre part qu'au Quirinal.

Tout de même, cette affaire n'est pas claire et un point me préoccupe. Le roi d'Italie, mourant, va en enfer puisqu'il est excommunié et le roi de Sardaigne va en paradis. Comment St Pierre s'y prendra-t-il pour arranger cette affaire ?

PROCHAINEMENT

le « JOURNAL DU LOT »

PARAITRA

SUR 6 COLONNES

et sera composé

EN CARACTÈRES NEUFS

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Dans le scrutin sur l'ensemble de la proposition de loi relative au placement des ouvriers et employés, le vote de nos députés a été :

Pour : MM. Rey, Vival.

M. Lachèze s'est abstenu.

Conseils municipaux

La quatrième session ordinaire des conseils municipaux s'ouvrira le dimanche 8 novembre courant.

La durée, fixée à quinze jours, pourra être prolongée sur la demande des municipalités.

Au cours de cette session, les conseils municipaux de toutes les communes du département devront : 1° nommer un délégué pour faire partie, avec le maire, de la commission chargée de dresser le tableau rectificatif des listes électorales pour 1904 ; 2° désigner deux autres délégués qui seront adjoints aux membres de cette commission, pour le jugement des réclamations.

Dans les villes et communes divisées par le conseil général en sections électorales, il devra être nommé autant de délégués qu'il y a de sections.

Conseil supérieur de l'instruction publique

Par arrêté du ministre de l'instruction publique, les inspecteurs généraux de l'instruction primaire, les inspecteurs d'académie, les inspecteurs primaires, le directeur de l'enseignement, les directeurs et directrices d'écoles normales, etc., sont convoqués pour le 15 novembre 1903, à l'effet d'élire leur représentant au Conseil supérieur de l'instruction publique.

Correspondance

Au sujet de la lettre de M. le Docteur Cassaignes, que nous avons insérée mardi dernier, nous recevons la réponse suivante :

Monsieur le Directeur,

Un simple mot de réponse à M. le Dr Cassaignes, à propos de son projet de constitution d'une caisse de retraites médicales avec les fonds que le département octroie comme indemnité aux médecins qui soignent les indigents.

Le projet est séduisant en apparence. En réalité, quoiqu'il fonctionne en Lot-et-Garonne, je crois que dans le Lot il est irréalisable.

Si, en effet, pour M. Cassaignes qui est un des heureux, disons le mot, un des riches de notre corporation, trois ou quatre cents francs n'ont aucune importance, il est nombre de médecins, moins heureux que lui, pour qui cette somme a une grosse importance dans l'équilibre du budget. Il y a, du reste, quelques-uns de nos confrères qui touchent jusqu'à douze cents francs de l'Assistance publique.

Ceux-là que je viens d'indiquer sont ceux qui ne pourront pas souscrire à l'idée du docteur Cassaignes.

Restent ceux qui ne voudront pas et qui répondront : je préfère toucher ce que je gagne et le consacrer à ma guise à l'utile ou à l'agréable. Mais je ne veux pas m'engager et je veux rester libre.

C'est pour cela qu'avec ces deux catégories différentes de dissidents qui seront, je le crains, nombreux, je ne crois pas que le projet de M. le Dr Cassaignes, ait aucune chance de succès.

Et, pour dire mon opinion, je crois que c'est regrettable pour le corps médical.

Un médecin.

CAHORS

« PETITS PAPIERS »

Le Réveil du Lot raille.

Je néglige ses railleries.

Et je réponds au reste de son article par une simple question :

La femme-fonctionnaire qu'il désigne et qui, en tant que fonctionnaire, est soumise au contrôle de l'opinion publique, a-t-elle oui ou non, un jour de CONCOURS, aidé un candidat à voler un diplôme en lui passant, habilement, de petits papiers destinés à suppléer à une insuffisance de savoir ?

Le fait est indéniable, les preuves existent.

Le Réveil veut-il que nous les fassions connaître ?

Le fait étant incontesté, le Réveil, journal républicain, pense-t-il que la place de cette femme-fonctionnaire, d'une mentalité étrange, soit à la tête d'une maison d'éducation.

Le même journal m'accuse de m'acharner à tort après une faible femme, « douce comme une agnelle ! » — En tant que femme, la personne en question a un mari pour la défendre,.... si jamais on l'attaque ! — en tant que fonctionnaire elle a les tribunaux pour la protéger contre la calomnie ou la diffamation.

Elle n'est donc pas sans défense et il n'y a pas, à notre avis, à s'apitoyer sur elle.

Nécrologie

Nous apprenons la mort de M. Laparra, ancien vice-président du conseil de préfecture du Lot.

M. Laparra qui n'avait fait valoir ses droits à la retraite que depuis quelques mois, s'était retiré à Marmanhac (Cantal), son pays natal.

Pendant plus de 20 ans il avait occupé le poste de conseiller de préfecture à Cahors, où il ne comptait que des amis.

Sa mort a provoqué dans notre ville beaucoup de regrets.

Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

Régiment de réserve

Sont nommés sous-lieutenants au régiment de réserve de Cahors, les sous-officiers dont les noms suivent :

MM. Dumay, Galaup, Dambert.

Elections consulaires

Avis du dépôt des listes électorales

Conformément aux prescriptions de la loi du 8 décembre 1883, la liste générale des électeurs du ressort du Tribunal de Commerce de Cahors est déposée, à dater du 3 novembre, au greffe de ce Tribunal, et la liste spéciale de chacun des cantons du ressort, au greffe de chacune des Justices de paix correspondantes.

Pendant les quinze jours qui suivront ce dépôt, les ayants droit compris dans l'article 1^{er} de la loi, pourront exercer leurs réclamations, soit qu'ils se plaignent d'avoir été indûment omis, soit qu'ils demandent la radiation d'un citoyen indûment inscrit. Ces réclamations seront portées devant le Juge de paix du canton, par simple déclaration faite, sans frais, au greffe de la Justice de paix du domicile de l'électeur dont la qualité sera mise en question.

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral en date du 5 novembre, M. Carayol, instituteur adjoint titulaire à Bretenoux est nommé en la même qualité à Saint-Céré, en remplacement de M. Girma en congé pour service militaire.

Mouvement de la population

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué pendant le mois d'octobre dernier :

Naissances, 12, se décomposant comme suit : 7 garçons, 5 filles, dont une naturelle.

Décès, 18, dont 9 du sexe masculin et 9 du sexe féminin. Mort-né, 1.

Mariages, 6 ; divorces, néant.

Viande de Boucherie

Voici l'état officiel des animaux abattus, pendant le mois d'octobre dernier, pour la boucherie :

65 bœufs, pesant 41.729 kilos ; 45 vaches, dont 26 pour la troupe, pesant 19.269 kilos ; 544 moutons, pesant 17.622 kilos ; 153 veaux, pesant 15.688 kilos ; 30 porcs, pesant 3.842 kilos ; 12 chevaux ou mulets, 1 âne.

Soit au total 850 animaux de races et de qualités diverses, pesant ensemble, chevaux, mulets et âne non compris, 98.140 kilos, qui ont été livrés à la consommation.

Foire du 3 novembre

La foire du 3 novembre a été très importante. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, de 32 à 34 francs les 50 kilos.

Attelages, de 450 à 900 francs la paire. Veaux, de 0,80 à 0,85 le kilo.

Les porcs gras ont fait défaut sur le marché.

Porcelets, 600 ; vendus de 25 à 40 francs pièce selon grosseur.

Moutons gras, de 0,70 à 0,80 le kilo selon qualité.

Brebis pour l'élevage, de 25 à 35 francs la pièce.

Halle. — Blé en vente, 280 hectolitres vendus 220 hectolitres, prix moyen 15 fr. l'hectolitre.

Maïs, en vente 200 hectolitres, vendus 180, prix moyen, 10 fr. l'hectolitre.

Pommes de terre, de 2,25 à 2,50 les 80 litres.

Noix, 12 francs l'hectolitre.

Marché. — Volailles grasses, 0,60 à 0,65 le demi kilo.

Poulets, 0,70 le demi kilo.

Dindes, 0,55 le demi-kilo.

Lapins privés, 0,35 le demi-kilo.

Oies et canards gras, morts, 0,80 le demi-kilo.

Ceufs, 1 fr. la douzaine.

Châtaignes, de 6 à 8 fr. les 80 litres.

Deux porte-monnaie ont été perdus ou volés.

Arrondissement de Cahors

CATUS. — Comice agricole. — Les membres du comice agricole du canton de Catus qui n'ont pu se rendre à la réunion générale du 18 octobre dernier (ainsi que les personnes qui désireraient s'affilier à cette association) sont informés que le bureau du comice tient à leur disposition gratuitement :

1° des engrais chimiques pour expérimenter sur les semences de blé en vue d'un prochain concours ;

2° des chènes truffiers authentiques pour planter dans des friches qui seront l'objet dans quelque temps d'un concours spécial avec primes ;

3° d'insecticide pour les chenilles des arbres fruitiers qui sera employé à l'aide d'un pulvérisateur que le comice mettra aussi à la disposition des associés.

Le public est en outre prévenu de la création par le comice d'un champ d'expériences sur la route de Catus à la gare où seront cultivées selon les méthodes modernes plusieurs sortes de blé.

Marché aux noix. — Le grand marché aux noix, châtaignes et autres récoltes d'automne se tiendra, comme tous les ans, le 7 novembre, c'est-à-dire samedi prochain. La récolte ayant été assez abondante, le marché sera certainement bien approvisionné.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Prestations. — Le rôle des prestations en nature pour l'année 1904 a été remis à M. le receveur municipal chargé d'en opérer le recouvrement. Les réclamations doivent être faites verbalement à la mairie avant le 31 janvier prochain, ou par écrit à la sous-préfecture avant le 1^{er} avril. Les débiteurs retardataires de taxes de prestation et sur les chiens pour l'année courante, sont invités à se libérer de suite pour éviter les poursuites qui vont être exercées.

La truffe. — La récolte de la truffe sera,

paraît-il, abondante cette année et compensera les propriétaires des pertes qu'ils ont subies par la grêle ou la gelée. On prévoit que les prix ne seront pas si élevés qu'en 1902.

SAINT-CÉRÉ. — *Conférence agricole.* — Dimanche 8 novembre, à deux heures du soir, M. Pezet, professeur spécial d'agriculture, fera une conférence publique agricole dans la salle de la mairie de Saint-Céré. Sujet : alimentation du bétail et assurances mutuelles contre leur mortalité.

BAGNAC. — *Foire.* — A cause des travaux agricoles, la foire du 3 novembre n'a pas été importante. A signaler une baisse sur les bestiaux. Les veaux étaient payés de 80 à 90 c. le kilo ; les cochons gras se vendaient de 45 à 50 fr. le quintal. Les porcelets étaient très recherchés de 20 à 40 fr. la pièce.

Arrondissement de Gourdon

MARTEL. — *Conférence.* — Samedi 7 novembre, à huit heures très précises du soir, il sera donné une conférence publique, salle du Théâtre de la mairie, et qui aura pour sujet : « Dieu et la science ». Elle sera faite par M. Paul Nayrac, préparateur au Laboratoire de Psychologie expérimentale, à la Sorbonne. Les dames sont spécialement invitées. Prix des places : 20 centimes.

LAMOÏTHE-FÉNELON. — *Conférence agricole.* — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique à la mairie de Lamoïthe-Fénelon, le dimanche 8 novembre 1903, à 9 heures du matin.

Sujet de la conférence : *La vigne, le noyer et ses maladies.*

SOULLAC. — *Etat viticole.* — Les vendanges se sont effectuées dans de bonnes conditions, et les vins sont de qualité supérieure à ceux de l'année dernière. La récolte est de moitié ce qu'elle aurait été si les gelées printanières et les maladies cryptogamiques n'avaient travaillé à abîmer les vignobles.

Le cours de ces nouveaux vins n'est pas régulièrement établi ; cependant quelques petites caves se sont vendues entre 80 et 90 francs la pièce de 220 litres.

Groupe socialiste. — Le groupe socialiste de Souillac, déjà fondé depuis plusieurs mois, inaugurera, dimanche prochain 8 novembre, sa salle de réunion par un punch amical, suivi d'une causerie.

Le nombre des adhérents, qui va toujours en augmentant, et l'exiguïté du local ne permettent pas à chaque membre de conduire plus d'un invité, le bureau voulant donner à cette fête le caractère le plus intime et le plus amical.

NOZAC. — *Conférence agricole.* — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique à la mairie de Nozac, le dimanche 8 novembre prochain, à 3 h. 1/2 du soir.

Sujet de la conférence : *L'agriculture rémunératrice.*

LABASTIDE-MURAT. — *Marché.* — Voici les principaux cours :

Blé, 11 fr. à 11 fr. 50 ; blé de semence, 12 fr. ; maïs, 10 fr. ; avoine, 4 fr. 75 à 5 fr. Poullets, 55 c. le demi-kilo ; lièvres, 80 c. ; perdreaux, 1 fr. 50 la pièce. Œufs, 90 c. la douzaine.

BULLETIN FINANCIER

Sauf la Dette Ottomane bénéficiaire qui a sensiblement baissé sur le bruit d'une maladie du Sultan, l'ensemble du marché est très ferme et le mouvement d'affaires fort actif surtout sur les grandes valeurs françaises.

Les cours de nos rentes ont été assez discutés et le 3 0/0 clôture en hausse sur hier à 97,77 au lieu de 96,65.

Le Comptoir National d'Escompte est ferme à 592 ; le Crédit Foncier à 700 ; le Crédit Lyonnais à 1115 et la Société Générale à 623 n'ont pas varié.

Nos chemins continuent à progresser : le Lyon à 1440 ; le Nord à 1870 et l'Orléans à 1488.

Le Suez a passé de 4010 à 4017. L'Extérieure revient à 91,07 ; l'Italien à 103,75 n'a pas varié ; le Portugais reste à 64,32.

Le Turc Nouveau 4 0/0 qui finissait hier à 88,15 recule à 87,77 ; le Banque Ottomane finit à 587.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1614^e livraison (7 novembre 1903).

La Jeunesse de Cyrano de Bergerac, par H. de Gorsse et J. Jacquin. — Les poussières et le nettoyage par le vide, par Daniel Bellet. — Le Loup noir, par H. de Charlieu. — Chevert et le Sergent. — La Chasse, par Charles Diguat.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n^o 15 centimes. Abonnement d'un an, 6,50. — Rédaction-administration : Cloître Saint-Honoré, Paris. Sommaire du 5 novembre.

La Torché vivante, Istivié. — Mœurs New-Yorkaises. La vie sur les toits, F. — Le « Globe Trotter » à travers le Monde : Au pays de Galles. ; Les têtes momifiées du Pérou ; Vers la lune ; Une salle de concert dans une pile de pont ; Un éléphant au cabaret, G. T. — Chez les Cannibales : Huit ans de croisière dans le Pacifique (Récit de voyage illustré par les photographies de l'auteur et les compositions de Louis Tinayre) (suite). Comte Festetics de Tolna. — Une pension à Tunis, Meriem. — Le Marabout d'El-Hamel, Max Dupin. — Les Idoles africaines, Luis Sorela. — Le Toit du monde : Aventures sur l'Himalaya, roman inédit (suite) ; illustra-

tion de Holewinsky, André Laurie. — Sur les grands chemins du globe (Les dernières découvertes), G. D. — Le voyage de nos lecteurs : La naissance d'une ville en Floride, X. — Les gorges de l'Aar, Léon Yager. — Enquêtes mutuelles : Le frein pour navire, F. Palanque. — Présent bizarre, X. — Curiosités naturelles : Les Thérapies ; Hybride végétal, XXX. — Petite correspondance. — Nos concours : Concours N^o 96 (Le mur énigmatique). **Soixante Prix.** Résultats du Concours N^o 91 (Le Chariot typographique), M. Sphinx. — Questions d'hygiène (Page humoristique) J.-P. Nivet.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 5 novembre 1903.

V^o Nacla : Chronique. — Hippolyte Simon : Amour de simple. — Pierre Saës : La course aux millions (suite). — Daniel Lenieur : Le cœur chemine (suite). — Constant Améro : Le page de Ménélik (suite). — Fernand Lafargue : La fiancée-veuve (suite). — Xavier de Montépin : La demoiselle de compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux stations thermales et hivernales

Des Pyrénées et du Golfe de Gascogne Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 200/0 en 2^e et 3^e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi, et notamment pour : Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte).

Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ d'arrivée.

BRASSERIE de MONTULÉ et C^{ie} ANGOULÊME
demande représentant sérieux

PIOULE Le LUC (Var), sur la ligne P. L. M. entre Marseille et Nice. Traitement de l'arthritisme, de la goutte, de la gravelle, des maladies du foie. — Eau minérale naturelle bicarbonatée mixte, sulfatée, calcaïque, lithinée. Etablissement thermal ouvert toute l'année. — Soins donnés en toute saison. — **STATION D'ÉTÉ et D'HIVER.** — Hôtel de premier ordre, Casino, excursions. — Prix modérés.

Usages Locaux

EN VIGUEUR DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT

En vente à l'imprimerie du Journal du Lot, 1 rue des Capucins, à Cahors.

Prix : 1 fr. — Franco par la poste 1 fr. 25

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
4 Mer.	+ 11	+ 7	769	Beau
5 Jeudi	+ 10	+ 8	769.5	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau.

D^r HERBEAU

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

10^c En vente partout 10^c

LA VRAIE MODE

Offre **GRATUITEMENT** dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un **PATRON DÉCOUPÉ** grandeur naturelle ET UN **SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE**

Abonnements : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 37, r. de Vanves, Paris (14^e Arr^t)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 88

La Belle Émouleuse

PAR G. VAUDAN

Le Monde Moderne
XIV
Une consultation

Quand le jeune homme entra, il fut surpris de trouver étranger, un inconnu, en face de son père ; et son œil bleu mais aigu et pénétrant, alla de l'un à l'autre de ces personnages nullement inquiet, mais se demandant ce qu'ils pouvaient bien avoir d'important à lui faire connaître.

— Mon cher ami, j'ai tenu, en t'appelant ici à savoir les résolutions que tu avais prises au sujet du mariage dont il a été récemment question entre nous.

Tu peux parler sans crainte, car il est indispensable que M. Maldroit — un homme d'Amérique, d'ailleurs — soit fixé sur le résultat de l'entretien que nous allons avoir en sa présence.

— De quel projet de mariage veux-tu parler ?

— Mais de ton mariage avec mademoiselle Dufaux, mariage convenu, arrêté, fixé à une

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

date qu'il te sera loisible de rapprocher.

Le jeune homme resta quelques secondes silencieux, paraissant réfléchir, lutter en lui-même.

Puis, d'une voix lente, mais ferme, il parla ainsi :

— J'en demande tout d'abord pardon à Monsieur qui est peut-être un parent de la famille Dufaux, mais je ne saurais me résoudre à un mariage où les choses d'intérêt entreraient seules en ligne de compte.

J'estime que le cœur doit être consulté et que dans une aussi grave affaire il doit jouer son rôle et le premier rôle.

Je veux que la femme que j'épouserai soit sûre de mon affection, comme je veux être sûr de la sienne.

Dans ces conditions, il me paraît impossible et je croirai commettre un crime de tendre la main à Mademoiselle Dufaux et de lui dire : — Je vous aime !..

Je n'aime qu'une seule personne, je la juge digne de mon amour et je ne me crois pas indigne d'elle. C'est...

— La belle Émouleuse ! riposta Ravelier père avec un accent ironique.

— C'est Mariette Bartorias, fit le jeune homme, sur un ton très froid, mais très ferme aussi.

— Et tu as bien raison, répondit le père, car Mademoiselle Bartorias n'est pas la jeune fille pauvre et sans dot que tu crois, car elle est fille de millionnaire, car Monsieur Maldroit ici présent, est son père adoptif et l'associé, en même temps, du banquier américain Ahs-

ton.

Ce dernier crut le moment venu de participer à la conversation.

Et, s'adressant à Félix Ravelier, auquel il tendit la main large ouverte.

— Vous êtes un brave jeune homme, lui dit-il, vos paroles m'ont touché et je suis fier du choix que Mariette a fait en vous.

Je n'ai pas à vous dire le mérite et les qualités de ma fille adoptive, vous les connaissez sans doute mieux que moi.

Laissez-moi de suite vous remercier en son nom de votre grand cœur et de la solidité de votre affection ; je lui dirai ce qu'elle vous doit et je viendrai vous remercier encore de l'avoir rendue si heureuse...

Félix l'interrompit d'un geste :

— Hélas ! Monsieur, ce que vous venez de m'apprendre me bouleverse !.. J'aimais Mariette pauvre, je la désirais sans dot et je ne veux pas que l'on croie...

— Ta ta ta ! Tout ça, ce sont des bêtises ! Ne tournons pas au romanesque et soyons positifs et... francs. Oui ou non, aimez-vous Mariette ?

— Si je l'aime !

— La cause est entendue. Voilà une manche de gagnée, répondit Maldroit.

Puis se tournant vers M. Ravelier père avec un grand sérieux :

— Monsieur, j'ai l'honneur de solliciter la main de M. Félix, votre fils, en faveur de Mademoiselle Mariette Bartorias, ma fille adoptive.

— Comment vous y allez, vous, ne put s'em-

pêcher de s'écrier le gros industriel dans un éclat de rire.

— Cela se fait en Amérique, voire même à l'extrémité de la vieille Europe, en Angleterre...

Et puis, Messieurs, je vous donne vingt-quatre heures pour réfléchir.

Maldroit se leva.

Les deux fabricants se levèrent aussi, déconcertés, ahuris par les façons brusques de ce « drôle de lascar » qui les avait subjugués, vaincus et charmés et chez lequel du reste, ils sentaient un homme sincère, loyal, mais carré en affaires.

Il leur tendit la main joyusement et leur cria :

— A demain.

Cependant, Félix l'accompagna jusqu'à la porte et lui dit en lui serrant la main :

— Dites lui bien que je l'adore.

Et... que vous l'épouserez.

(A suivre).

VIENDE PARAITRE :

LES ANNALES ANTIALCOOLIQUES,

journal mensuel, le premier journal antialcoolique qui soit indépendant de toute société de tempérance.

Publié sous la direction de M. le D^r **LEGRAIN**, avec le concours des collaborateurs les plus éminents : MM. les D^{rs} Brouardel, Landouzy, Letulle, Chauveau, Bouchard, Daremberg, M. F. Passy, etc., etc.

Administration, 12, rue de Condé, Paris, abonnement, 3 fr.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par Ch.-Bernard Derosne)

TROISIÈME PARTIE
LE BEAU SPAHIS

VIII

Explications d'Edmond

Oh ! je l'aimais véritablement alors, jamais je n'aimerais autre chose ainsi, si ce n'est mon faucon, mon chien et mon coursier roux, car ils ne m'ont jamais fait défaut à l'heure où j'en ai eu besoin.

Lady Cecil s'arrêta et le regarda de nouveau. Les yeux du capitaine étaient fixés sur elle ; il la regardait soucieusement et presque sévèrement. Elle se mit à sourire de nouveau.

— Quel regard féroce jettent les yeux de cet exilé, qui avait d'habitude des regards si joyeux ! Qu'est-ce que cela veut dire capitaine O'Donnell ?

La sombre gravité de sa figure se détendit dans un sourire, qui était pourtant sérieux

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Haav.

encore.

— Les torts accumulés pendant six ans sont aujourd'hui dans mon cœur. Lady Cecil, ma sœur et votre père m'ont tout dit. Demain je quitte Scarswood, et le jour suivant Castleford, pour jamais, selon toute vraisemblance. Permettez-moi de présenter avant de partir, mes félicitations à la future lady Cecil Tregenna.

Elle se détourna brusquement et laissa tomber sa tête, tandis qu'une rougeur profonde, douloureuse, gagnait jusqu'à la racine de ses cheveux. Au moment où elle avait chanté la vieille chanson, au moment où il se tenait à côté d'elle dans l'attitude d'autrefois, le souvenir des vieux jours de bonheur, des jours dorés de la première jeunesse, s'était réveillé dans son cœur. Sir Arthur Tregenna et le présent avaient disparu pour un instant de son esprit comme un rêve, et Torryglan et son amour, le seul amour qu'elle eût jamais éprouvé, lui était revenu à la mémoire. Mais les paroles de O'Donnell venaient de briser le charme.

Elle ne pouvait pas parler ; la peine la plus amère, le chagrin le plus vif qu'elle eût jamais éprouvé de sa vie lui étréignaient le cœur. Au premier moment même son orgueil l'abandonna.

— Et je puis vous en féliciter, continuait le soldat de fortune d'une voix grave et profonde. Il n'est pas de gentilhomme plus franc, d'ami plus loyal que sir Arthur, et l'avenir prouvera, j'espère, qu'il ne sera pas de mari plus dévoué.

— Dernièrement, il était l'esclave de mademoiselle Herncastle. C'est ce que vous devriez ajouter aussi pour terminer votre panégyrique, capitaine O'Donnell.

Elle n'avait pas prononcé ces mots qu'elle s'en voulait, à cause de l'amertume avec laquelle elle les avait articulés, pour la peine intolérable et la jalousie qui les lui avaient arrachés de la bouche.

C'était assez humiliant, assez amer, assez honteux pour elle sans doute, de sentir qu'elle aimait cet homme comme elle n'aimerait jamais celui qu'elle devait épouser... c'était assez cruel, sans être obligée d'entendre l'éloge de son fiancé prononcé par lui.

Une rougeur intense, une rougeur que le dépit avait fait naître, couvrait ses joues de perles, et la flamme de l'irritation brûlait dans son regard. Il lui était impossible de supporter l'indifférence calme et bienveillante du capitaine, la froide gravité de ses yeux et de sa voix.

— L'esclave de mademoiselle Herncastle ! répéta-t-il, Non, lady Cecil ; il ne l'a jamais été, je pense. Il peut avoir été son admirateur si vous voulez. Mademoiselle Herncastle est une de ces femmes remarquables que presque tous les hommes admirent.

— Ce n'est pas la peine de fendre des cheveux en quatre à ce sujet. Sir Arthur est, comme vous dites, un honorable gentilhomme ; c'est à ses grands sentiments d'honneur que je dois, sans doute, ma félicité actuelle. Si son choix avait été libre, je crains que vous n'avez pas osé parier que mes chances

étaient plus grandes que celles de l'ancienne gouvernante de lady Dangerfield. Je ne vous en remercie pas moins de vos félicitations et je les prends tout juste pour ce qu'elles valent.

Lady Cecil fit un mouvement comme pour en finir sur ce sujet, mais le capitaine, toujours appuyé contre le piano n'était pas disposé à en terminer là.

— Mademoiselle Herncastle, reprit-il froidement, est, comme je vous l'ai dit souvent une femme très extraordinaire, et qu'il ne faut pas juger d'après les règles habituelles. Sans d'autres prétentions à la beauté qu'une attitude majestueuse, une gracieuse démarche et une voix basse et douce... cette chose excellente pour une femme... elle a pourtant le pouvoir d'exercer la fascination là où pourrait échouer une femme simplement belle. C'est une de ces enchanteresses aux charmes puissants, auxquelles peu de personnes peuvent échapper.

— Et le capitaine O'Donnell est un de ces rares privilégiés. Mais alors, si mademoiselle Herncastle est une femme extraordinaire, le capitaine O'Donnell est un homme plus extraordinaire encore... extraordinaire du moins pour sa sévérité, sa froideur et son impénétrabilité. Le charme de cette magicienne n'a du moins point eu d'effet sur lui.

— Vous avez raison, lady Cecil. Il a été impuissant sur moi peut-être comme vous le dites, parce que je suis de pierre, ou parce que depuis plusieurs années, je subis un autre charme également dangereux, et l'un a fait obstacle à l'autre.

(A suivre.)

TRANSFORMATION du CABINET DENTAIRE DE LA RUE DU LYCÉE
L.-G. OLLIVIER
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
SPÉCIALITÉ D'AURIFICATION
Consultations de 9 h. du matin à 5 h. du soir
9, rue du Lycée, 1^{er} étage

COMMERCE DE BOIS
FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS
FILLIOL, à Tulle
Parquets chêne, depuis 2 fr. 50 le mètre carré.
d° hêtre, 2 fr. 50 d°
Parquets pin 28/30, 1 fr. 45 d°
d° d° 25, 1 fr. 35 d°
Parquets peuplier 28/30, 1 fr. 95 d°
d° d° 25, 1 fr. 60 d°
Parquets mélèze 28/30, 2 fr. d°
d° d° 25, 1 fr. 75 d°
Portes à 5 panneaux 2^m sur 0,75 X 0,80 X 0,85 la pièce 8 fr.
Portes à 5 panneaux 2^m20 X 0,80 X 0,85, la pièce 11 fr.
Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvés pour menuiserie.
Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER
75, BOULEVARD GAMBETTA
Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'École dentaire de France.
Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Bordeaux.
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

LE VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
est un
PUR JUS de VIANDE de BŒUF
TRÈS CONCENTRÉ
dont l'Utilité dans la Cuisine journalière est incontestable.
SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET MARCHANDS DE COMESTIBLES.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS
PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.

2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AUX PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS. — L'AUDE.

Excursions en France
LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

De Paris à Tours.
De Tours à Nantes.
De Nantes à Landernau, et embranchements.
D'Orléans à Limoges.
De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.
De Tours à Angoulême.
D'Angoulême à Bordeaux.
De Tours à Vierzon.
De Tours à Montluçon.
De Limoges à Agen.
De Limoges à Montauban.
D'Eygurande à Aurillac.

Une plaquette Album de photographies-Souvenir de mon voyage en Touraine, est également mise en vente dans les principales gares au prix de 1 franc.

Pour recevoir franco ces publications, ajouter à la lettre de demande 0 fr. 65 pour le Livret-Guide, 0 fr. 35 pour chacune des autres brochures, 0 fr. 30 pour chacun des itinéraires géographiques et 1 fr. 15 pour la plaquette Album de photographies.

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n° 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursions comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France

et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours (non compris le jour du départ). Prix des Billets : 1^{re} classe, 163 fr. 50 c. — 2^e classe, 122 fr. 50 c.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Monsieur le Directeur
du
Monde Moderne
122, rue Réaumur, Paris
Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :
A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.
Le propriétaire gérant : A. COURSLANT.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE

Manufacture à Paris
56, Rue de Bondy

EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE

Envoi franco Catalogue

Notre représentant à Cahors est M. Mandouff fils, Bd Gambetta, 26,